

**ARRETE PORTANT COMPOSITION
DU COMITE TECHNIQUE DE LA COMUE D'AQUITAINE**

Le Président de la ComUE d'Aquitaine;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat modifiée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté portant proclamation des résultats au comité technique de la ComUE d'Aquitaine en date du 6 décembre 2018 ;

Vu la demande formulée à l'organisation syndicale SGEN-CFDT de communiquer les noms, prénoms et qualité des représentants au comité technique de la ComUE d'Aquitaine ;

Vu le courrier électronique de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 20 décembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le comité technique de la ComUE d'Aquitaine est composé comme suit :

PRENOM NOM	QUALITE
Paula VOISIN	Titulaire
Agnès MORILHAT	Titulaire
Nathalie MARTINEZ	Suppléant
Guillaume ISAAC	Suppléant

Article 2 :

Le mandat des représentants est de 4 ans, il débute à la publication du présent arrêté et prendra fin lors du renouvellement du comité technique en décembre 2022.

A Bordeaux, le 20 décembre 2018

Signé

Vincent HOFFMANN-MARTINOT
Président